

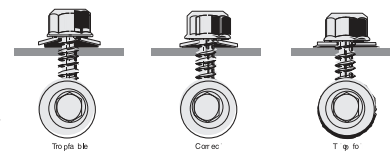
# Mise en Oeuvre

Outils électro-portatifs autorisés et NON autorisés

Pour les travaux en couverture et bardage, l'intégrité des éléments d'assemblage nécessite l'emploi d'outillages adaptés.

## MACHINES ADAPTÉES AUTORISÉES

Seules les visseuses équipées d'un dispositif de réglage permettant un contrôle du serrage par butée de profondeur ou limiteur de couple sont autorisées pour les travaux d'assemblages des couvertures et bardages (bacs acier ou alu, tôles ondulées acier ou alu, plaques de fibres-ciment).



## MACHINES NON AUTORISÉES

Les boulonneuses, clés à chocs, visseuses à choc... ne sont pas adaptées aux travaux d'assemblage en couvertures et bardages.

Ce type de matériel convient pour des applications spécifiques différentes pour lesquelles un couple de serrage élevé est recherché. En effet, le couple de pose en couverture et bardage est de l'ordre de 3 à 7 Nm, alors que ces machines développent des couples de serrage jusqu'à 150 Nm.

Les effets de chocs sont incompatibles avec les éléments de couvertures et bardages et induisent les problèmes suivants :

- **Tôles de Couverture Alu/Acier fixées en sommet d'onde**  
Risque d'écrasement de la nervure, problèmes d'étanchéité.
- **Tôles de Bardage Alu/Acier fixées en bardage**  
Risque d'écrasement excessif de la rondelle d'étanchéité, problèmes d'étanchéité.  
Risque de foirage de la fixation dans le support.  
Risque de serrage excessif dépassant la limite d'élasticité de la fixation

« Visseuses à chocs »



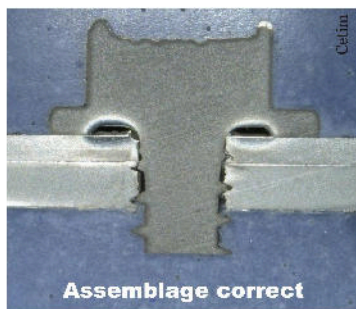
fortement déconseillées

## MISE EN GARDE

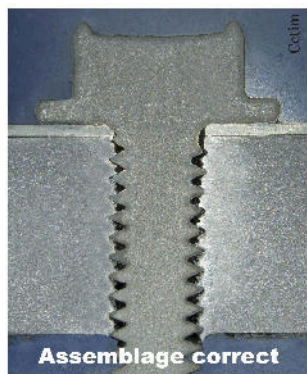
AUX UTILISATEURS DE « MACHINES À CHOCS »  
Vous prenez des risques, ces photos en témoignent



Pose avec une visseuse munie d'un dispositif de contrôle de serrage



Assemblage correct



Assemblage correct



Visseuses sans choc

Ces ruines existent, et vous ne les voyez pas !

Les vis autoperceuses et autotaraudeuses semblent bien posées, **MAIS** l'utilisation d'une « visseuse à chocs » a généré :

- le foirage des filets formés par la vis dans le matériau du support,
- des fissures en fond de filet,
- des ruptures transversales des fixations.

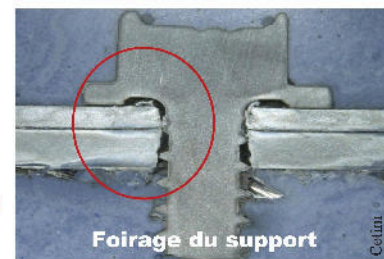
Machines de pose adaptées autorisées  
(DTUs et Règles Professionnelles)

Seules les visseuses équipées d'un dispositif de réglage permettant un contrôle du serrage par **butée de profondeur** et/ou limiteur de couple sont autorisées pour les travaux d'assemblages des couvertures et bardages (bacs acier, bacs aluminium, tôles ondulées, plaques de fibres-ciment, panneaux-sandwich, panneaux plans ...).

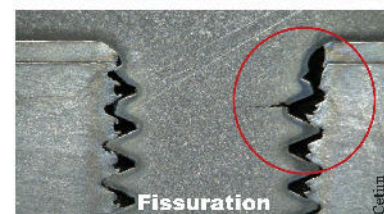
Ce document est un travail collaboratif réalisé par les industriels du groupe Fixators - Bâtiment : d'Artema dont :

**FAYNOT**  
ENVELOPPE DU BÂTIMENT

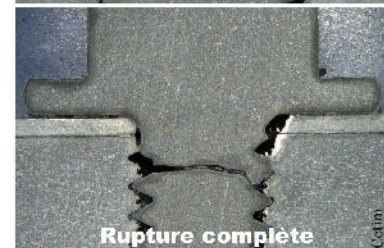
Pose avec une « visseuse à chocs »



Foirage du support



Fissuration



Rupture complète



« Visseuses à chocs »  
fortement déconseillées